Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-011-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 18 MARS 2024

RESSOURCES
VIE INSTITUTIONNELLE

Société publique locale gestion aménagement et construction (GAC) : Entrée au capital de la commune de Tréon, approbation des modifications statutaires et du projet de Règlement Intérieur de l'Assemblée Spéciale des collectivités à participations minoritaires

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU
N°CC2024-011

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**71**
Nombre de pouvoirs	**12**
Votants	**82**
Secrétaire de séance : Nathalie MILWARD	

L'an 2024, le 18 mars, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 12 mars, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Marie-Lise ALTUR (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Jean-Luc BREANT (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Chantal BREUX (NONANCOURT) ; M. Yannick PAINLEVE (ORMOY) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-011-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Mme Martine MAILLARD (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoirs :
Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) donne pouvoir à Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-DE-TORCAY) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) donne pouvoir à M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) donne pouvoir à Mme MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à Mme Myriam GALKO (BEAUCHES) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Ne prend pas part au vote : Jean-Michel POISSON (Dreux)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-011-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Il a été exposé que,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est actionnaire de la société publique locale Gestion Aménagement et Construction (SPL GAC) aux côtés des communes de Dreux, Châteauneuf-en-Thymerais et Mézières-en-Drouais. Les quatre collectivités détiennent respectivement 20 %, 79,70 %, 0,2 % et 0,1% du capital social de la société et bénéficient, au conseil d'administration, d'un représentant pour l'Agglomération, de quatre représentants pour la commune de Dreux et d'un représentant pour chacune des communes membres.

La SPL GAC intervient principalement dans le domaine de l'aménagement et de la construction

La commune de Tréon souhaite entrer au capital de la société publique locale « SPL GESTON AMENAGEMENT CONSTRUCTION » par voie d'acquisition de deux actions de 1000 euros de valeur nominale auprès de la commune de Dreux. Le conseil d'administration de la SPL GAC a agréé la cession d'actions par délibération du 6 octobre 2023 sous réserve de l'intervention de délibérations concordantes des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires.

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales et à l'article 23 des statuts de la société, il est envisagé de créer une assemblée spéciale des collectivités à participation minoritaire, regroupant les communes de Châteauneuf-en-Thymerais, Mézières-en-Drouais et Tréon. Un siège d'administrateur serait attribué à l'assemblée spéciale. L'assemblé spéciale comprendrait un délégué de chaque commune membre et désignerait, en son sein, son représentant au conseil d'administration. Chaque commune membre de l'assemblée spéciale disposerait au sein de cette assemblée d'un ombre de voix proportionnel au nombre d'actions qu'elle possède dans la société.

En outre, il est envisagé de proposer un siège de censeur aux communes membres de l'assemblée spéciale qui ne seraient pas attributaires d'un siège d'administrateur. Ce dispositif permettrait de renforcer la relation de quasi-régie des collectivités actionnaires minoritaires sur la SPL en leur permettant de suivre étroitement les affaires sociales. Le projet de règlement intérieur de l'assemblée spéciale est annexé à la présente délibération.

L'entrée au capital de la commune de Tréon aura pour conséquence la modification de la répartition du Conseil d'administration.

Répartition actuelle du capital et de la composition du conseil d'administration :

Actionnaires	% du capital	Siège(s) au Conseil d'administration
Commune de Dreux	79.7%	4
CA du Pays de Dreux	20 %	1
Commune de Châteauneuf-en-Thymerais	0.2%	1
Commune de Mézières-en-Drouais	0.1%	1
TOTAL	100 %	7

Projection de la composition du conseil d'administration après l'entrée au capital de la commune de Tréon :

Actionnaires	% du capital	Siège(s) au Conseil d'administration
Commune de Dreux	79.5%	4
CA du Pays de Dreux	20 %	1
Assemblée spéciale (Communes de Châteauneuf-en-Thymerais, Mézières-en-Drouais et Tréon)	0.5%	1
TOTAL	100 %	6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-011-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Cette modification de la composition du conseil d'administration donnera lieu à une modification des articles 7 et 13 des statuts qui sera soumise à l'assemblée générale de la SPL GAC qui se réunira prochainement.

Article 7 – CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : « *Le capital social est fixé à la somme d'UN MILLION (1 000 000) d'Euros. Il est divisé en 1000 actions de 1.000 € chacune, chacune de même catégorie. Le capital social est réparti comme suit : - La Ville de DREUX : 797 actions 2, rue de Châteaudun – 28100 DREUX - La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux : 200 actions 4, rue de Châteaudun – 28100 DREUX - La Ville de CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS : 2 actions 2, rue Hubert Lathan – 28170 CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS - La Commune de MEZIERES-EN-DROUAIS : 1 action 17, rue de la Maire – 28500 MEZIERES-EN-DROUAIS Conformément à la loi, le capital de la SPL Gestion Aménagement Construction est détenu exclusivement par des Collectivités Territoriales ou leurs Groupements actionnaires* ».

Nouvelle mention : *« Le capital social est fixé à la somme d'UN MILLION (1 000 000) d'Euros. Il est divisé en 1000 actions de 1.000 € chacune, chacune de même catégorie. Le capital social est réparti comme suit : - La Ville de DREUX : 795 actions 2, rue de Châteaudun – 28100 DREUX - La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux : 200 actions 4, rue de Châteaudun – 28100 DREUX - La Ville de CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS : 2 actions 2, rue Hubert Lathan – 28170 CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS - La Commune de TREON : 2 actions 33, Grande Rue – 28500 TREON - La Commune de MEZIERES-EN-DROUAIS : 1 action 17, rue de la Maire – 28500 MEZIERES-EN-DROUAIS Conformément à la loi, le capital de la SPL Gestion Aménagement Construction est détenu exclusivement par des Collectivités Territoriales ou leurs Groupements actionnaires* ».

Article 13 – 2ème Alinéa

Ancienne mention : « *Le nombre de sièges au Conseil d'administration est fixé à SEPT ».*

Nouvelle mention *:« Le nombre de sièges au Conseil d'administration est fixé à SIX* ».

Article 13 – 7ème Alinéa

Ancienne mention : « *En application des règles précitées, la répartition des sièges entre les actionnaires est la suivante : - Commune de DREUX : QUATRE (4) ; - Communauté d'Agglomération du PAYS DE DREUX : UN (1) ; - Commune de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS : UN (1) - Commune de MEZIERES EN DROUAIS : UN (1)* ».

Nouvelle mention : « *En application des règles précitées, la répartition des sièges entre les actionnaires est la suivante : - Commune de DREUX : QUATRE (4) ; - Communauté d'Agglomération du PAYS DE DREUX : UN (1) ; - Assemblée Spéciale : UN (1)* ».

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-1 du code général des collectivités territoriales, l'accord du représentant de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à l'Assemblée Générale de la SPL Gestion Aménagement Construction qui statuera sur les modifications statutaires portant sur les structures des organes dirigeants de la Société ne peut intervenir sans une délibération préalable du conseil communautaire qui doit approuver ces modifications.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1524-1 et L.1524-5.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :
Ne prend pas part au vote : Jean-Michel POISSON (Dreux)

ARTICLE 1 : APPROUVE l'entrée au capital de la commune de Tréon et, en conséquence, les modifications statutaires exposées ci-dessus ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-011-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

ARTICLE 2 : DONNE tout pouvoir au représentant de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à l'Assemblée Générale de la SPL GAC pour porter un vote favorable au projet de modification des articles 7 et 13 des statuts de la Société, à la création d'une assemblée spéciale et à la nouvelle répartition des sièges d'administrateur ;

ARTICLE 3 : EMET un avis favorable sur le projet de règlement de l'assemblée spéciale des collectivités à participations minoritaires.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 03/04/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 03/04/2024** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Nathalie MILWARD** **Secrétaire de séance**